

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 10 mai 2018, à 19 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ère) : Madame Marie Claude Boudreault
Monsieur Réjean Tremblay
Monsieur Jean-Paul Giroux
Madame Julie Brisson
Monsieur Serge Dion
Monsieur Réal Émond

Assiste également à cette séance :

France Brassard, secrétaire-trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, monsieur Donald Perron, Maire, déclare l'ouverture de la séance ordinaire, sous la présidence de monsieur Donald Perron.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2018.
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2018.
- 5.0 Gestion financière et administrative
 - 5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois d'avril.
 - 5.2 Dépôt de l'État des activités financière au 31 mars 2018
 - 5.3 Adhésion Sport et Loisirs Côte-Nord 2018-2019
 - 5.4 Adoption du Règlement HCN-1021 (Relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- 6.0 Service des incendies et Sécurité publique
 - 6.1 Sûreté du Québec – 1^{er} versement
- 7.0 Loisirs et cultures
- 8.0 Aménagement, développement et urbanisme
- 9.0 Aqueduc, égouts, voirie, assainissement des eaux usées
 - 9.1 Mandat et acquisition des servitudes manquantes dans le dossier aqueduc 2009;
 - 9.2 Mandat firme TETRA TECH QI Inc., Préparation des documents d'appel d'offres pour la surveillance et contrôle de qualité, dossier « projet d'aqueduc, égout, voirie et assainissement des eaux usées;
 - 9.3 Résiliation de contrat – Stabilisation végétale en compensation des pertes des milieux humides;
 - 9.4 Acceptation d'une offre de gré à gré pour la réalisation des travaux conformément au devis;

- 9.5 Mandat à Jean Roy arpenteur géomètre – «Description technique des servitudes à acquérir dans le dossier d'assainissement des eaux usées»
- 10.0 Avancement du Projet d'assainissement des eaux usées et aqueduc
- 11.0 Correspondances
- 12.0 Affaires nouvelles
- 13.0 Période de questions
- 14.0 Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, M. le Maire déclare le quorum et l'ouverture de la séance ordinaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**RÉSOLUTION
18-05-3257**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 avril 2018

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**RÉSOLUTION
18-05-3258**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2018.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 avril 2018

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

PAR CONSÉQUENT,

**RÉSOLUTION
18-05-3259**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2018.

**DÉPOT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES
DU MOIS D'AVRIL 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du mois préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend en considération la liste des comptes à payer pour le 30 avril 2018;

CHÈQUES DU MOIS DE MAI 2018

15891	Apsam (formation yves lizotte et gaétan)	20.00\$
15892	France Brassard (dépôt caisse)	28.80\$
15893	Centre du camion côte-nord (pièces pour 10 roues)	481.85\$
15894	Combeq (adhésion 2018 yves laurencelle et formation)	770.10\$
15895	Coop des 5 Rivières (buffet souper des bénévoles)	750.00\$
15896	Dicom (pièces)	27.28\$
15897	Entreprises Carl brassard (douille, entretien lumière, changer tête)	1 626.60\$
15898	Groupe environnex (test d'eau)	413.45\$
15899	Équipements GMM (encre, photocopie)	535.89\$
15900	Fabrique St-Paul (remboursement chauffage)	1 612.50\$
15901	Fleuriste Manon Tremblay (fleurs pour Chantale)	91.98\$
15902	Fleuriste Escoumins (fleurs pour Mme Béatrice Maltais)	112.68\$
15903	FQM (dicom)	85.66\$
15904	Garage Jeannine Boulianne (filtre à huile, plaquette, batterie, acétylène)	1 356.25\$
15905	Gîte Baie du Soleil couchant (hébergement pour installation système incendie loisirs)	442.00\$
15906	Imprimerie charlevoix (feuilles, enveloppe, encre)	212.05\$
15907	Quincaillerie JM Rioux (toilette, anneau)	254.96\$
15908	Yves Laurencelle (formation combeq, forum touristique)	818.00\$
15909	Gille Lavoie (frais de déplacement)	3 518.85\$
15910	Produit sanitaire Lépine (carbonate)	201.51\$
15911	Yves Lizotte (caméra cellulaire)	574.82\$
15912	Loisirs et sport côte-nord (adhésion 2018-2019)	251.20\$
15913	Maheu et Maheu (service gestion parasite)	328.83\$
15914	Ministre des finances (1 ^{er} versement sûreté du québec)	19 840.00\$
15915	MRC de la haute côte-nord (formation M. Perron)	20.00\$
15916	Nortrax (peinture)	627.18\$
15917	Donald Perron (rencontre matériaux blanchet)	242.20\$
15918	PG Solutions (installation Gm et JMap : yves laurencelle)	250.65\$
15919	Pièces d'auto B.Guy (huile, embout de rechange, câble batterie, pièces pour 10 roues)	977.49\$
15920	Pièces et service SG (raccord, boyau)	319.21\$
15921	Pompaction Saguenay (kit de réparation)	1 270.74\$
15922	Purolator (courrier ministère)	5.21\$
15923	Raymond Chabot (honoraires professionnels)	4 001.13\$
15924	Réjean Tremblay (frais de déplacement formation éthique : Forestville)	28.80\$
15925	Rénovation JM BR (matériel pour bâtiment caisse,	431.34\$

	peinture, boulon toilette)	
15926	Garage Roger Foster (inspection f-250)	167.40\$
15927	Sécuror (système d'alarme, installation système incendie loisirs)	12 223.78\$
15928	Info-Comm (contrat banque d'heure)	176.88\$
15929	Soudure usinage Renaud Émond (réparation boîte)	530.89\$
15930	SPI (station p1-p2-p3, caisse, garage, municipalité)	652.84\$
15931	Tenaquip (manomètre, antirouille, peinture, nettoyant)	268.90\$
15932	Tenaquip (courroie, cliquet)	61.52\$
15933	Tourisme côte-nord (publicité photo guide, inscription forum côte-Nord)	718.60\$
15935	Coop des 5 Rivières (essence, sucre, lait, coupe à vin)	436.91\$
	LP Tanguay (crédit)	(-239.24\$)
	Produits BCM (crédit)	(-2 414.48)
	Productions Pelletier (spectacle Alain François)	5 598.00\$
	Visa Desjardins (étui cellulaire)	22.99\$
	TOTAL	60 734.20\$

COMPTES INCOMPRESSIBLES AVRIL 2018

1975	Bell Canada	13.74\$
1976	Hydro-Québec	291.13\$
1977	Hydro-Québec	2 336.22\$
1978	Hydro-Québec	806.22\$
1979	Hydro-Québec	1 111.62\$
1980	Hydro-Québec	261.03\$
1981	Hydro-Québec	156.34\$
1982	Hydro-Québec	1 532.66\$
1983	Hydro-Québec	36.19\$
1984	Hydro-Québec	338.39\$
1985	Hydro-Québec	23.16\$
1986	Hydro-Québec	1 290.62\$
1987	Hydro-Québec	215.64\$
1988	Hydro-Québec	2 175.80\$
1989	Hydro-Québec	1 253.10\$
1990	Vidéotron	99.80\$
1991	Vidéotron	410.42\$
1992	Vidéotron	42.96\$
1993	Vidéotron	71.11\$
15848	Chantale Otis (reer)	738.48\$
15849	Société canadienne des postes (timbres)	293.17\$
15883	Corporation de la gestion de la rivière à saumon (conseil/représentation souper)	150.00\$
15884	Centre d'étude collégiale (bourse d'études)	200.00\$
15885	Chœur les gens de mon pays (Ass. cotisation)	100.00\$
15886	Conseil régionale de la culture (adm/ association et abonnement)	50.00\$
15887	Comité zip (abonnement)	125.00\$
15888	Table Locale de Concertations (ass. et abonnement)	200.00\$
15889	Fabrique Ste-Croix (2 billets souper de crabes)	120.00\$
	Dépôt jeudi le 05 avril (paies)	6 825.51\$
	Dépôt jeudi le 12 avril (paies)	6 824.24\$
	Dépôt jeudi le 19 avril (paies)	6 184.26\$
	Dépôt jeudi le 26 avril (paies)	10 047.81\$
	TOTAL	44 324.62\$

**COMPTES À PAYER EN MAI ASSAINISSEMENT DES
EAUX ET ROUTE DE CONTOURNEMENT**

DATE	NO.FACTUR E	NOM	MONTANT
12 avril 2018	0002312344	Évaluations Manicouagan	15 406.65\$
10 avril 2018	0000109653	Tremblay Bois Mignault	889.22\$
10 avril 2018	0000109654	Tremblay Bois Mignault	17 982.13\$
10 avril 2018	0000109658	Tremblay Bois Mignault	744.92\$
10 avril 2018	0000109655	Tremblay Bois Mignault	928.31\$
10 avril 2018	0000109657	Tremblay Bois Mignault	592.35\$
10 avril 2018	0000109656	Tremblay Bois Mignault	1 058.35\$
10 avril 2018	0000109660	Tremblay Bois Mignault	655.25\$
16 avril 2018	146-28	Jean Roy	5 570.54\$
02 mai 2018	60567079	BPR-Infrastructure	11 819.09\$
02 mai 2018	60567081	BPR-Infrastructure	21 529.48\$
27 avril 2018	60566890	Tetra tech	776.08\$
TOTAL			77 952.37\$

**RÉSOLUTION
18-05-3260**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de **105 058.82\$** incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 30 avril 2018, et autorise le paiement des comptes dus;

QUE les comptes pour les travaux de la route de contournement et pour le projet d'assainissement des eaux au montant de **77 952.37\$** soient autorisés et ratifiés.

QUE la directrice générale ou la secrétaire-trésorière adjointe, conjointement avec monsieur le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31
MARS 2018
ADHÉSION SPORT LOISIRS CÔTE-NORD 2018-2019**

**RÉSOLUTION
18-05-3261**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal désire renouveler l'adhésion pour l'année 2018-2019 au montant de 251.20\$ à Loisir et Sport Côte-Nord

QUE la directrice générale et ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisées à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive

ADOPTION DU RÈGLEMENT HCN-1021 RELATIF À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le conseil de cette municipalité juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la municipalité de Longue-Rive ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà adopté le Règlement HCN-1002 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ainsi que les règlements modificateurs HCN-1015 et HCN-1018;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été préalablement donné le 12 avril 2018

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé à une séance antérieure ;

**RÉSOLUTION
18-05-3262**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil adopte le règlement HCN-1021 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, tel que rédigé et transmis à tous les membres du conseil.

AUTORISATION DE PAIEMENT / SÛRETÉ DU QUÉBEC 1^{ER} VERSEMENT

**RÉSOLUTION
18-05-3263**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'autoriser le paiement du 1^{er} versement de la Sûreté du Québec au montant de 19 840.00\$ payable au plus tard le 30 juin 2018.

MANDAT ET ACQUISITION DES SERVITUDES MANQUANTES DANS LE DOSSIER AQUEDEC 2009».

CONSIDÉRANT que la municipalité de Longue-Rive a déjà adopté une résolution portant le # 09-10-1952 permettant l'acquisition de servitudes temporaires de travail ainsi que de servitudes permanentes dans son projet de réfection d'aqueduc en 2009;

CONSIDÉRANT que pour des raisons hors de son contrôle, quatre dossiers d'acquisition n'ont pas été complétés et qu'il est nécessaire de se conformer aux ententes prises à l'époque, dans les meilleurs délais;

**RÉSOLUTION
18-05-3264**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE Me Denis Turcotte, notaire soit mandaté dans ce dossier et qu'il procède dans les meilleurs délais aux transactions nécessaires à l'acquisition de ces servitudes;

QUE les ententes prises à ce moment, conformément aux descriptions techniques préparées par Yan Chamberland, arpenteur géomètre le 15 avril 2009, minute no 411, soient respectées intégralement;

QUE les sommes à verser prévues aux ententes, soient respectées et payé lors de la signature des documents d'acquisition, soit :

- M. Francis Bouchard (3 808 963) entente de 500,00\$
- M. Richard Girard (3 808 372) entente de 500,00\$
- M. Dave Girard (3 808 370) entente de 1000,00\$
- Fabrique Paroisse de Saint-Paul de Longue-Rive (3 808 364) entente de 500,00\$

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à signer les documents nécessaires à ces transactions.

MANDAT FIRME TETRA TECH QI INC. PRÉPARATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES POUR LA SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DE QUALITÉ, DOSSIER « PROJET D'AQUEDEC, ÉGOUT, VOIRIE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de procéder à des appels d'offres publics afin d'obtenir les services de professionnels pour exécuter la partie surveillance des travaux et contrôle qualité, lors de la réalisation du « projet aqueduc, égout, voirie et assainissement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas les ressources disponibles pour réaliser la préparation des documents nécessaires à ces appels d'offres, soit la réalisation des devis de surveillance et de contrôle qualité de même que l'ensemble de la documentation entourant le processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'UNE offre de services a été demandée en ce sens à la firme TETRA TECH QI Inc. et que les conditions sont considérées acceptables par la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UNE partie de ces honoraires seront remboursés par le MTMDET tel que spécifié à l'article 1.2 de l'entente de collaboration # 201167;

**RÉSOLUTION
18-05-3265**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'accepter l'offre du 11 avril 2018, de la firme TETRA TECH QI Inc. pour la réalisation du mandat qui y est décrit, au prix de 12 500,00 \$ (plus taxes). Cette offre de services fait partie intégrante de cette résolution, comme si haut long récépissé.

RÉSILIATION DE CONTRAT – STABILISATION VÉGÉTALE EN COMPENSATION DES PERTES DES MILIEUX HUMIDES

CONSIDÉRANT QUE, le 12 avril 2018, le conseil municipal a adopté sa résolution n° 18-04-3234 octroyant un contrat à Paysagiste Foster au prix de 8 508,15 \$, taxes incluses, pour le projet de stabilisation végétale de la rive en compensation des pertes des milieux humides découlant des travaux de la route de contournement;

CONSIDÉRANT QUE Paysagiste Foster a informé la Municipalité qu'elle n'était pas en mesure d'exécuter le contrat;

CONSIDÉRANT QUE les négociations qui ont eu cours entre les parties;

**RÉSOLUTION
18-05-3266**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie Claude Boudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil résilie le contrat accordé à Paysagiste Foster aux termes de la résolution n° 18-04-3234, mettant ainsi fin au processus d'appel d'offre en cours;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à signer la transaction et quittance officialisant la résiliation de ce

contrat et par laquelle les parties se donnent mutuellement quittance.

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE GRÉ À GRÉ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX CONFORMÉMENT AU DEVIS ;

CONSIDÉRANT l'annulation de la procédure de soumission prévue à la résolution 18-04-3234 ;

CONSIDÉRANT QUE la décision a été prise de procéder de gré à gré dans la reprise de ce dossier ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de proposition a été adressé au Comité Zip dans un courriel du 1^{er} mai 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition est acceptable par la Municipalité ainsi que par le MTMDEP dans son courriel du 10 mai 2018 ;

**RÉSOLUTION
18-05-3267**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil accepte l'offre déposé le 9 mai 2018 au montant de 17 400.00\$ taxes en sus, que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à signer tout document relatif à cette transaction.

**MANDAT À JEAN ROY ARPENTEUR GÉOMÈTRE-
«DESCRIPTION TECHNIQUE DES SERVITUDES À
ACQUÉRIR DANS LE DOSSIER D'ASSAINISSEMENT DES
EAUX USÉES »**

CONSIDÉRANT QU'UNE offre de services a été demandée en ce sens à Jean Roy Arpenteur géomètre pour réaliser la description technique des servitudes à acquérir dans le dossier de l'assainissement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE Jean Roy arpenteur géomètre a déposé une offre de service au montant de 1 897.00\$ taxes en sus.

**RÉSOLUTION
18-05-3268**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Emond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'accepter l'offre du 24 avril 2018, déposé par Jean Roy arpenteur géomètre pour la réalisation du mandat qui y est décrit, au prix de 1 897.00 \$ (plus taxes). Cette offre de services fait partie intégrante de cette résolution, comme ci-haut long récit.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19h 25, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 37.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé

**RÉSOLUTION
18-05-3269**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance levée à 19 h 37.

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 13

Donald Perron, maire

**France Brassard,
secrétaire-trésorière
adjointe**